



Projet A51

ANGELE

Allergies complexes : prise en charge **G**lobale, diététique**E** et environnemental**LE**

JOURNÉE DU RÉSEAU ÎSÉE :

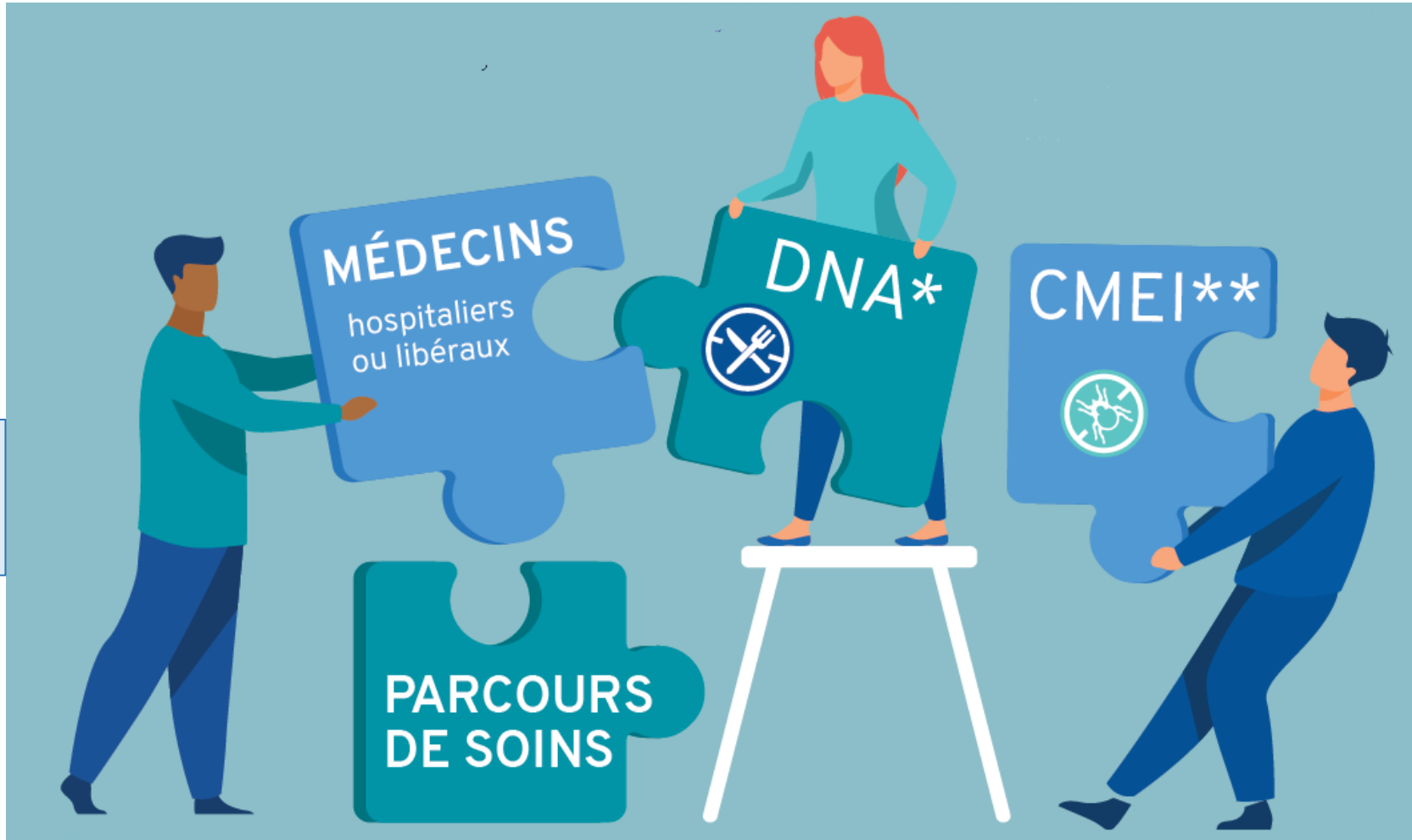
LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Pilote du Projet :
Jean-Marc Rame

Chef de Projet :
Youcef Shahali

Réseau RAFT
raft@chu-besancon.fr



DIAGNOSTIC ALLERGOLOGIQUE :

Préalable aux parcours de soins en Bourgogne Franche-Comté

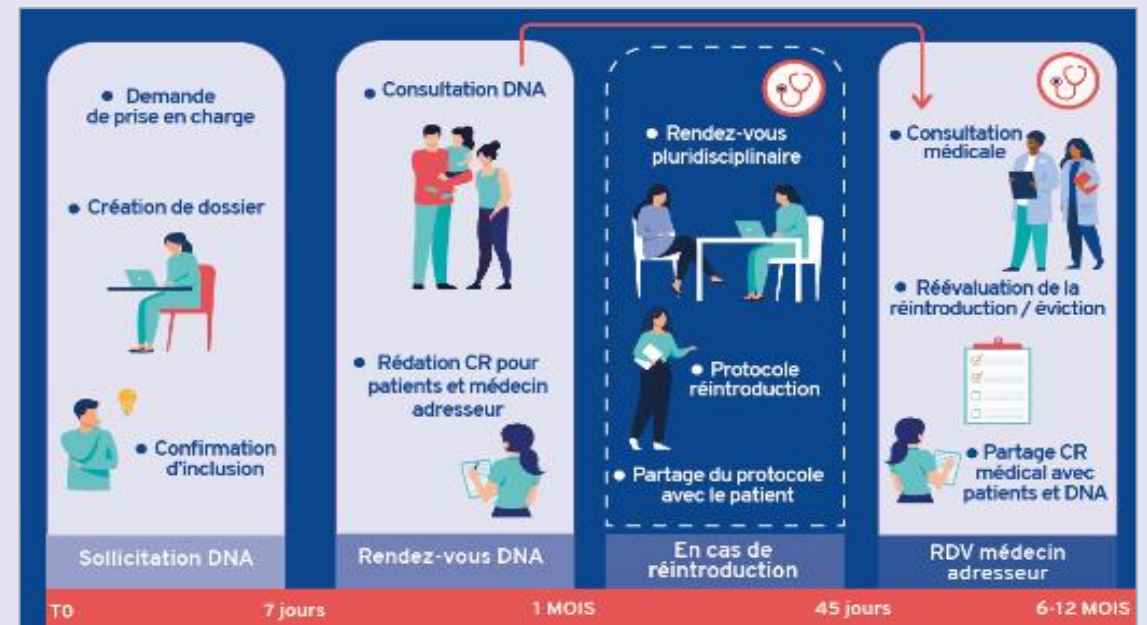
ALLERGIE AUX ACARIENS

Parcours entre CMEI / allergologue



ALLERGIE ALIMENTAIRE

Parcours entre DNA / allergologue



1. Cahier des charge « ANGÈLE » sur le site du Ministère de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/angele_cdc_et_arrete.pdf.

CMEI : Conseiller Médical en Environnement Intérieur ; DNA : Diététicien Nutritionniste spécialisé en Allergies Alimentaire.

DIAGNOSTIC ALLERGOLOGIQUE :

Une complémentarité de la prise en charge :
ALLERGOLOGUE / PARAMÉDICAL SPÉCIALISÉ



Qualité de prise en charge améliorée
Optimisation du temps de travail du médecin, et des paramédicaux
Rémunération du médecin et des paramédicaux,
y compris leur temps d'échange

1. Cahier des charge « ANGÈLE » sur le site du Ministère de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/angele_cdc_et_arrete.pdf.

CMEI : Conseiller Médical en Environnement Intérieur ; **DNA** : Diététicien Nutritionniste spécialisé en Allergies Alimentaire.

Les points clés !



- 5 ans d'expérimentation
- 780 parcours « Allergie aux acariens »
- 1 125 parcours « Allergie alimentaire »

- Modélisation des parcours
- Evaluation des parcours
- Reproductibilité des parcours qui seront applicables ailleurs en France

- Proposition de **prise en charge globale et harmonisée qui favorise l'autonomie du patient**, entre spécialistes / paramédicaux
- **Optimisation des ressources** médicales / paramédicales
- **Reconnaissance d'un écosystème indispensable par les autorités de santé**, pour la prise en charge allergologique (CMEI/DNA)

Pilotage

Réseau d'Allergologie
de Franche-comté
(UF du CHRU de Besançon)



Partenariat

Mutualité Française
Bourgogne-Franche-Comté
(parcours allergie aux acariens)



Supervision

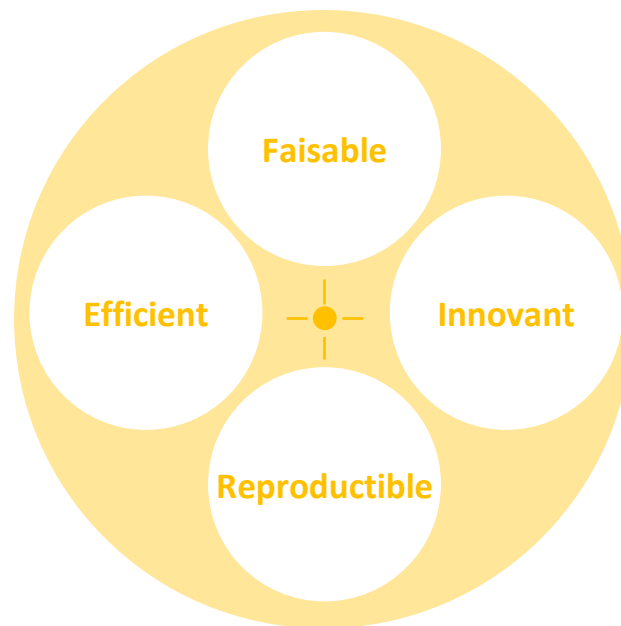
ARS Bourgogne
Franche-Comté
Assurance Maladie



Article 51 en bref : expérimenter et innover pour mieux soigner

Le dispositif « Article 51 » permet d'**expérimenter**, hors du cadre réglementaire, des **modes innovants d'organisation et de financement** des activités de soins et de prévention. ¹

Un projet « Article 51 » est ¹ :



- **Tout acteur peut être à l'initiative d'un projet.**

LES CHIFFRES CLÉS DU 51 EN 2021 ²

103 projets

autorisés fin septembre 2021
couvrant la quasi-totalité
du territoire **60 débutés**

>1 000 000
patients
concernés

80 % des expérimentations

concernent des prises en charge réalisées **en ville**

22 expérimentations

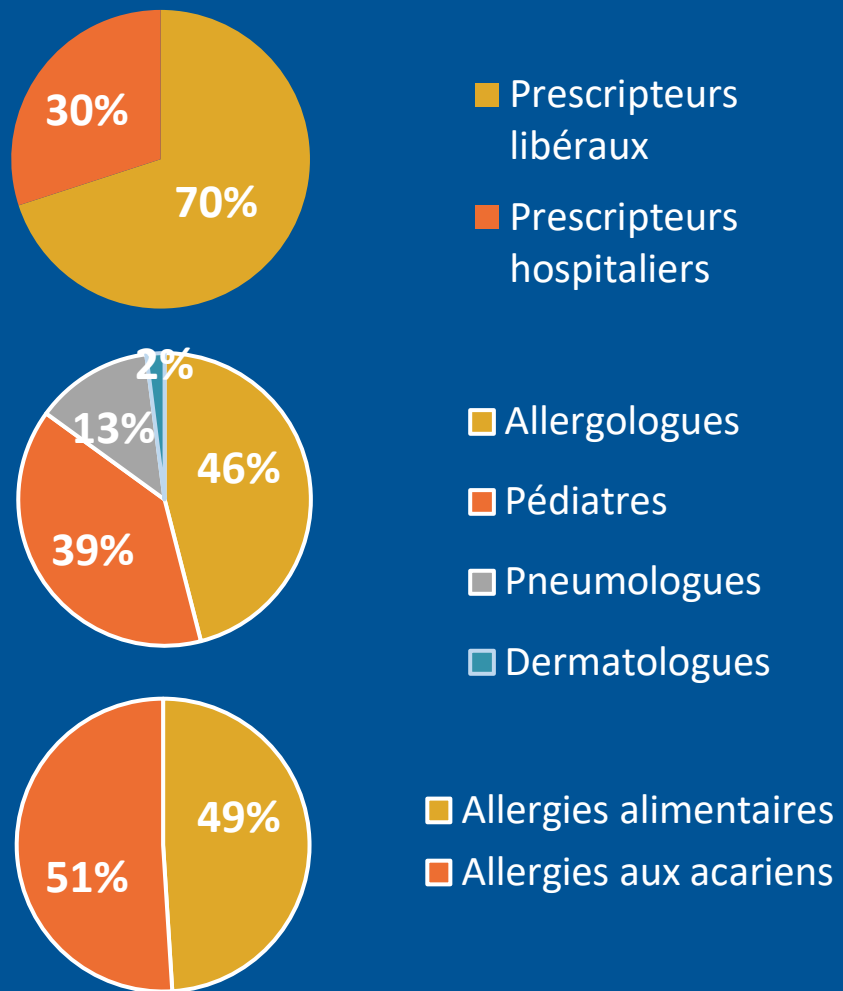
mobilisent la télésanté

Expérimentations en BFC

- 4 régionales,
- 6 nationales déployées localement,
- 6 ministérielles déployées dans la région

1. Article L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale (2018) ; 2. Rapport au Parlement sur les expérimentations innovantes en santé (2021).

Distribution des prescriptions



LES CHIFFRES CLÉS À 11 MOIS D'INCLUSIONS

212 parcours

initiés jusqu'au 28 octobre 2022
 couvrant la quasi-totalité
 du territoire BFC

=185 patients
 concernés

2 parcours sur 3

concernent des prises en charge réalisées en ville

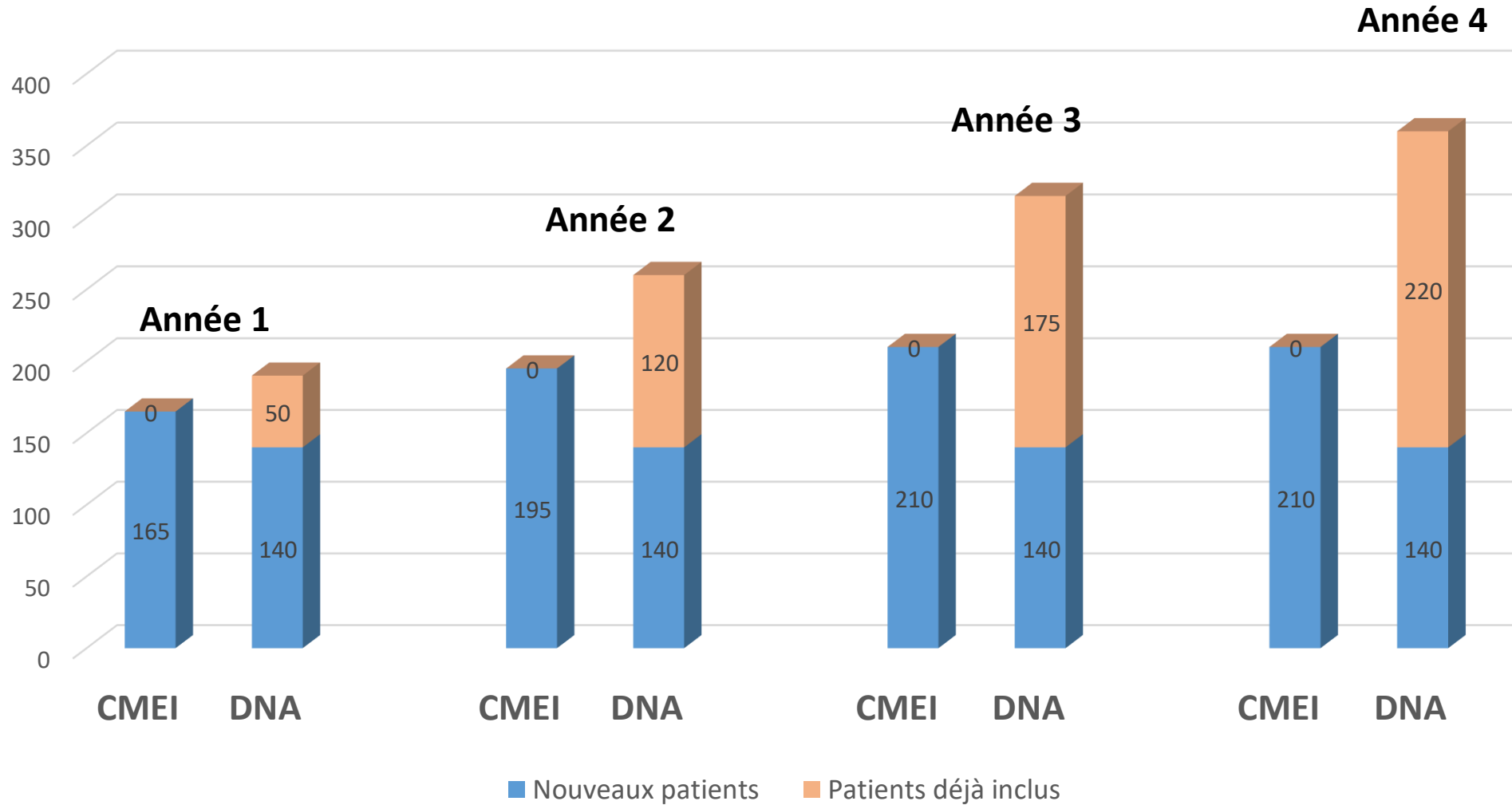
33 médecins expérimentateurs

dont 25 libéraux et 8 hospitaliers

4 spécialités impliquées

46% d'allergologues, 39% de pédiatres, 13% de pneumologues, 2% dermatologues

Volumétrie des parcours



CONCLUSION

- L'exploitation des données émanant du projet ANGELE permettra une **évaluation fine de la pertinence thérapeutique et économique de ces parcours.**
- Si cette évaluation est positive, **ces parcours de soins partagés en allergologie seront amenés à être généralisés.**



Equipe projet ANGELE !

Le Réseau d'Allergologie de Franche-comté (RAFT), c'est :



- Un **appui gratuit pour la prise en charge environnementale du patient allergique** quel que soit le mode d'exercice du praticien ou sa spécialité dans le domaine de l'air-intérieur, l'allergie alimentaire, l'éducation du patient.
- Une participation à la **gestion du capteur pollinique (ATMO BFC)**.
- Des actions inscrites dans une **politique de santé publique régionale** via les PRSE1, 2, 3 et 4 ce qui assure leur pérennité dans le temps.
- Des **formations** aux professionnels de santé et aux personnels au contact des personnes allergiques en particulier via les Contrats Locaux de Santé signés par l'ARS avec les collectivités et les CPOM
- Du **conseil auprès des tutelles et collectivités** dans ses domaines de compétence.

